

[Emblème officiel]

Annnonce du Conseil de l'Investissement
No. 5/2562
Mesures de soutien à la formation

À la suite de l'annonce par le conseil d'administration de l'Investissement no 2/2557 du 3 décembre 2014 sur les politiques et critères de promotion de l'investissement et L'Annonce du Conseil de l'Investissement No. 2/2560 du 14 mars 2017 sur l'Amélioration des droits et des avantages en fonction de la valeur du projet (Merit-based Incentives)

En vertu de l'article 16, de l'article 18 et de l'article 31 de la loi sur la promotion de l'investissement, B.E. 2520, pour encourager les entrepreneurs à développer en permanence les compétences professionnelles, Le Conseil de l'Investissement juge utile d'annoncer l'amélioration des droits et des avantages supplémentaires conformément aux incitations basées sur le mérite de l'article 9.2.1 de l'Annonce du Conseil de l'Investissement No. 2/2557 comme suit:

1. Il est possible d'inclure les investissements ou les dépenses liées au développement des ressources humaines dans la limite de l'exonération de l'impôt sur les sociétés sans conditions d'investissement ou dépenses minimales dans le cas d'investir ou d'avoir des dépenses comme suit :

1.1 Formation ou formation professionnelle pour développer les compétences en technologie et en innovation

(1) La gestion d'une formation ou une pratique pour développer les compétences en technologie et en innovation pour les étudiants en sciences et en technologie, tels que la formation ou le travail selon le projet, l'apprentissage intégré au travail, le programme d'enseignement professionnel bilatéral ou le projet d'éducation coopérative approuvés par le Conseil de l'Investissement.

(2) Le projet bénéficiera de 100% supplémentaires de privilèges et d'avantages fiscaux sur les sociétés (hors coût du terrain et du fonds de roulement) et / ou de frais de formation approuvés par le Conseil de l'Investissement.

1.2 Formation en technologie avancée (Advanced Technology Training)

(1) Formation sur les technologies de pointe approuvée par le Conseil de l'Investissement y compris la formation dans les cours de technologie de pointe ou des compétences spéciales ciblées et certifié par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science, de la Recherche et de l'Innovation (Ministry of Higher Education, Science, Research and Innovation: MHESI) ou par le Comité de politique spéciale du Bureau du développement oriental (Eastern Economic Corridor Office of Thailand: EECO) dans le cas d'un établissement d'enseignement situé dans le Corridor Économique Oriental (Eastern Economic Corridor: EEC). La formation peut être au sein de la société elle-même ou dans un organisme ou une institution externe mais doit être la formation dans le pays seulement et doit être une formation qui répond aux besoins de l'industrie.

(2) Le projet bénéficiera de 200% supplémentaires de privilèges et d'avantages fiscaux sur les sociétés (hors coût du terrain et du fonds de roulement) et / ou de frais de formation approuvés par le Conseil de l'Investissement.

2. Les demandes de promotion au titre de cette mesure doivent être déposées au plus tard le 30 décembre 2021.

Cette annonce est effective à partir du 20 septembre 2019.

Annoncé le 28 octobre 2019

Général Prayut Chan-o-cha
(Prayut Chan-o-cha)
Premier Ministre
Président du Conseil de l'Investissement